

*« Celui qui s'endort en démocratie
Risque de se réveiller en dictature »*
René Cassin



LE LIEN

Trimestriel de la Maison de la Laïcité de Frameries asbl

n° 32 - Avril Mai Juin 2018

Composition du Comité Exécutif:

Président: Didier Donfut
Vice-présidents: Raoul Piérard
Antonio Caci
Secrétaire: Jean-J. Dieu
Secrétaire adjointe: Jacqueline Loiseau
Trésorier: Carles Spitaels
Trésorière adjointe: Danièle Gosselet
Conseillers: Katty Pirmez
Guy Mordant
Jean-Claude Descamps
Présidents d'honneur: Max Grégoire
Daniel Sclavon



« La Cité à l'heure de la Laïcité »

En cette année d'élections communales, tel est, au niveau de notre arrondissement, l'objectif de nos Maisons de la Laïcité, qui se mobilisent toutes dans ce sens.

Si, depuis la nuit des temps, les villes et communes financent largement les cultes religieux à travers les fameux budgets des fabriques d'églises, il est urgent et serait logique que nos élus communaux reconnaissent la pertinence de l'action laïque au sein de la Cité et accordent à chaque Maison de la Laïcité une subvention lui permettant ainsi de développer ses activités.

Même si l'on est loin des budgets accordés aux cultes religieux, reconnaissons que Mons et surtout Frameries ont déjà pris des décisions dans ce sens.

Si les budgets des fabriques d'églises s'imposent aux communes par la force légale, la Laïcité doit convaincre le personnel politique et devrait être portée par tous nos concitoyens.

En effet, la Laïcité concerne tout le monde et bénéficie à tous : ainsi, la liberté de conscience, la liberté d'expression, la transmission des savoirs, le vivre ensemble, le rejet du populisme, le refus de la xénophobie sont parmi d'autres des valeurs laïques qui garantissent la liberté et l'émancipation de chacun.

Dans ce cadre, nous allons mener avant la campagne des Partis politiques une opération de sensibilisation vers tous nos concitoyens afin que la Laïcité aille à la rencontre de la Cité.

Nous attendons des futurs élus communaux qu'au sein de la Cité, ils prennent conscience de l'importance de l'action laïque, garante d'un régime des libertés et des droits humains, du dialogue et du respect entre tous afin d'éviter un repli sur soi et le rejet communautaire.

En cette année où nous sommes invités à renouveler nos instances démocratiques, faisons-le en réaffirmant nos valeurs et notre volonté d'écoute, de respect et de paix entre tous.

Je compte sur vous.



Chères
amies, chers amis,

Si vous partagez nos convictions laïques
et si vous souhaitez soutenir notre action

N'oubliez pas de renouveler
votre **cotisation personnelle 2018**
en versant le montant de **10,-€**
au compte **BE23.0682 2267.9691**
de la **Maison de la Laïcité de Frameries**
avec en communication :

COT18 - Nom, Prénom, Adresse.

Merci

de mai et juin 2018



Entrée libre

Le mercredi **25 Avril 2018**
A partir de 18h30

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Chères amies, chers amis de la Maison de la Laïcité de Frameries,

Nous avons le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale de l'ASBL qui se tiendra le **mercredi 25 avril 2018 à 18.30 h** dans nos locaux de la rue de la Libération, 152, 7080 La Bouverie.

En vertu de l'**article 14** de nos statuts, tous les membres effectifs et les membres adhérents peuvent assister à cette assemblée. Cependant, seuls les membres effectifs en règle de cotisation ont droit de vote.

Pour rappel, est :

- **Membre effectif** toute personne physique ou morale qui soutient les buts de l'association et qui s'engage à s'impliquer dans les objectifs poursuivis par celle-ci et dont la candidature a été entérinée par le Conseil d'administration et l'Assemblée Générale. (article 6).
- **Membre adhérent** toute personne physique ou morale qui soutient les buts de l'association et qui s'engage à respecter les statuts ainsi que les décisions prises par l'association conformément à ceux-ci. (article 7).

Ordre du jour de l'Assemblée ⁽¹⁾

1. *Accueil du président*
2. *Présences – Quorum*
3. *Relecture et approbation du P.V. de l'A.G. du 26.04.2017*
4. *Rapport d'activités 2017*
5. *Rapport financier 2017*
6. *Vote et décharge aux administrateurs sur le rapport d'activités et le rapport financier 2017*
7. *Plan d'action et programmation 2018*
8. *Budget 2018*
9. *Vote et approbation du programme d'activités et du budget 2018*
10. *Divers.*

Le conseil d'administration

⁽¹⁾ L'ordre du jour est susceptible de modifications

* Ouverture des portes, **30 min avant l'heure indiquée.**

Cabaret - Concert

Entrée libre

le vendredi **18 Mai 2018**

A partir de 19h00

MAI 68 ET LA CHANSON FRANÇAISE

Concert de Jean-Claude Coulon

Ce concert vous permettra de retrouver la bande-son qui a accompagné le mouvement insurrectionnel des étudiants durant le « joli mois de mai » 1968. Brel, Ferré, Boris Vian, Yves Montand, Ferrat, Delpech, Colette Magny, Nougaro ou encore Maxime Le Forestier étaient au rendez-vous.



Jean Ferrat

Tout un programme que vous fera découvrir 'Papy Lou' Jean-Claude, auteur, compositeur, interprète, est un artiste attachant qui aime interpréter des chansons de Brassens, de Brel, de Ferrat et de bien d'autres grands noms du répertoire francophone et qui a le don de faire participer le public à la fête.



Conférence musicale

Entrée libre

Le jeudi **14 Juin 2018**

A partir de 19h00

A LA DÉCOUVERTE DES DOORS !

Conférence musicale de Gorian Delpâtre

Gorian, qui nous a déjà fait l'amitié de venir nous entretenir brillamment de Voltaire, outre le fait d'être un journaliste littéraire et un professeur, dont, nous ne doutons pas qu'il soit passionnant, à l'Umons, est aussi un grand spécialiste de ce groupe mythique des années 60 et de son non moins mythique chanteur, Jim Morrison, icône d'un rock psychédélique nourri aux drogues hallucinogènes.

Il nous fera découvrir les faces cachées de ce groupe qui a partagé, durant une trop courte période, la tête d'affiche de la scène rock américaine avec des groupes comme le Grateful Dead, le Jefferson Airplane ou encore la mythique, elle aussi, Janis Joplin.



Élections communales et provinciales de 2018



Déjà 6 ans... que nous nous sommes déplacés au bureau de voter pour élire nos responsables politiques communaux et provinciaux. Le droit de vote est une action pleinement citoyenne qui a été acquise de haute lutte et qui a toute son importance.

Et pour nous préparer à cet acte politique, un dossier qui nous permettra de remettre en place quelques idées. Bonne lecture.

DANIEL SCLAVON
PRÉSIDENT D'HONNEUR

L'histoire du vote en Belgique ou du vote censitaire au suffrage universel.



Le gouvernement provisoire (24 septembre 1830)

Pour l'élection des 200 membres du Congrès National, les membres du gouvernement provisoire partirent du principe que la participation au pouvoir par le vote n'était pas un droit individuel mais une fonction sociale et une tâche destinée à promouvoir la prospérité du pays. L'intérêt économique que représentait une personne déterminait

Au lendemain de la Révolution de 1830, le gouvernement provisoire fit rédiger un projet de Constitution, sur lequel allait devoir se prononcer un Congrès National, à élire dans les plus brefs délais.

de facto son intérêt pour le social et donc aussi son pouvoir politique !

Confortés dans leur logique, les détenteurs du pouvoir optèrent pour le suffrage censitaire. Le droit de vote et d'éligibilité était réservé aux personnes ayant payé un minimum d'impôts (le cens), lequel était déterminé en fonction du lieu de résidence : il était plus élevé dans les villes que dans les régions rurales.

A côté du suffrage censitaire existait aussi le suffrage capacitaire, droit reconnu à un petit groupe qui ne payait

pas le minimum d'impôts mais qui exerçait une profession de notable : médecins, magistrats, avocats, notaires et officiers supérieurs.

Le **7 février 1831**, la Constitution confia le pouvoir législatif au Sénat et à la Chambre des Représentants et fixa les conditions d'éligibilités des parlementaires comme suit :

- Au *Sénat*, le cens était fixé à 1.000 florins d'impôts directs et ses membres devaient être âgés de 40 ans au moins. Les sièges du Sénat étaient donc réservés aux 400 plus riches, surtout des grands propriétaires terriens dont la plupart étaient de tendance catholique.
- A la *Chambre des Représentants*, les membres étaient éligibles sans conditions de cens et devaient être âgés de 25 ans au moins.

Le **12 mars 1848**, la loi électorale du **3 mars 1831** qui établissait le suffrage direct et secret, est elle-même modifiée comme suit :

- Disparition du vote capacitaire
- Droit de vote réservé aux Belges de 25 ans au moins
- Le cens est ramené au minimum constitutionnel de 20 florins

Le corps électoral est porté de ce fait de 55.000 à 79.000 voix.

L'arrivée, en **avril 1885**, du Parti Ouvrier Belge (POB), résultat d'un lent processus de regroupement de plus d'une centaine d'associations ouvrières et démocratiques. sur la scène politique d'un troisième parti, le Parti Ouvrier Belge (POB) ouvre la voie à un processus de

démocratisation dans lequel le POB va jouer un rôle moteur.

Soucieux de conquérir le pouvoir par les voies légales, les socialistes doivent, pour y parvenir, secouer l'indifférence du peuple en matière de scrutin, afin d'obtenir d'abord la suppression du régime censitaire, qui donnait à 6 millions d'habitants une représentation de 137.000 électeurs, ensuite l'établissement du suffrage universel.

Par le Serment de Saint-Gilles, **le 10 août 1890**, ils substituaient ainsi à la vieille notion de droit de vote considéré comme une fonction sociale, aux mains de groupes intéressés à la prospérité de l'État, celle d'un droit naturel commun à tous les citoyens.

Pas à pas, la cause du suffrage universel gagna du terrain et le 17 novembre 1890, Paul Janson faisait une nouvelle proposition de révision constitutionnelle, qui devait le droit de vote au suffrage universel pur et simple à 21 ans.

Les discussions s'éternisèrent et le 11 avril 1893, la Chambre repoussa cette proposition ce qui déclencha de sérieux troubles. Face à cet état insurrectionnel, la Chambre, intimidée, vota, le 18 avril, le projet de conciliation du député Nyssens, c'est-à-dire le suffrage universel tempéré par le vote plural.



Paul Janson
(1840-1913)

La Constitution ainsi remaniée pour la première fois depuis 1831 fut votée le **7 septembre 1893**.

Chaque citoyen, âgé de 25 ans et domicilié depuis 1 an dans la commune, se voyait octroyer un vote, mais 1 ou 2 voix supplémentaires étaient accordées :

- à l'homme marié censitaire
- ou au veuf avec 1 enfant
- au petit propriétaire
- au capitaliste (2.000 francs de capital ou 100 francs de revenu)
- au diplômé
- au capacitaire

Par ailleurs, le vote devint obligatoire.

Si le vote plural éleva d'un bond le nombre des électeurs généraux de 137.000 à 1.370.687 et celui des suffrages à 2.111.127, les électeurs étaient encore loin d'être égaux devant la loi puisque :

- 850.000 disposaient d'une seule voix
- 290.000 disposaient de 2 voix
- 220.000 disposaient de 3 voix



Caricature du vote plural.

Il n'empêche, le règne des notables était bel et bien terminé.

Au début du 20^e siècle, le POB relança la campagne pour le suffrage universel « pur et simple » (sans vote plural) et, en 1913, une grève générale suivie massivement força le gouvernement de Broqueville à faire des concessions.



Manifestation pour le suffrage universel sous Léopold II

Une Commission fut chargée d'examiner la loi électorale mais ses travaux furent interrompus par la guerre.

La nation entière s'étant courageusement comportée pendant le conflit, les citoyens revendiquèrent l'égalité des droits politiques au sein d'une vraie démocratie et le roi Albert 1^{er}, partisan de la formule « un homme, une voix », compta bien imposer le suffrage universel pur et simple aux conservateurs réticents.

Alors que la réforme électorale nécessitait une révision de la Constitution, une procédure longue et compliquée, il fut décidé d'octroyer le suffrage universel pur et simple pour les hommes de plus de 21 ans, la loi étant entérinée par des Chambres constituantes déjà élues.



La Une du journal
Le Peuple du 11 avril 1919.

Un grand pas était fait mais il fallut attendre **le 19 février 1921** pour que les femmes aient le droit de voter et d'être élues aux communales et **1948** pour que le droit de vote soit également attribué aux femmes pour les élections législatives, en pleine égalité avec les hommes !

peuvent devenir électeurs et sont éligibles aux communales dans les mêmes conditions que les Belges, à condition de s'inscrire sur les listes électorales. Jusqu'aux élections de 2006, l'éligibilité n'est pas étendue aux fonctions d'échevin et de bourgmestre, celle-ci restant réservée aux nationaux belges.



En **2003**, les élections communales sont ouvertes aux citoyens européens qui

Enfin, en **2006**, les résidents étrangers ressortissants d'États non membres de l'Union européenne peuvent à leur tour devenir électeurs au niveau communal, mais restent non éligibles, après 5 ans de résidence légale, et à condition de s'inscrire sur les listes électorales et de signer un document dans lequel ils s'engagent à respecter la constitution et les lois belges, et la Convention européenne des droits de l'homme.

Voilà pourquoi, après tant de combats, le citoyen responsable doit exercer son droit de vote en connaissance de cause et en son âme et conscience le 14 octobre prochain.

Texte adapté du site:
<http://www.histoire-des-belges.be/au-fil-du-temps/epoque-contemporaine/du-vote-censitaire-au-suffrage-universel>

Branle-bas de combat « citoyen ».

A la veille des élections communales et provinciales, nombreux sont ceux qui, écoeurés par la baronisation du système politique, témoignent d'une nouvelle exigence démocratique.

Ces citoyens prônent un fonctionnement du pouvoir plus transparent et plus participatif, considérant que nous vivons, depuis 200 ans, dans un mythe, qui fait du régime représentatif électif l'aboutissement de la démocratie.

Il semble, en effet, qu'une large part de la population soit victime d'une fatigue démocratique, dont certains observateurs n'hésitent pas à affirmer qu'elle fait le lit du populisme.

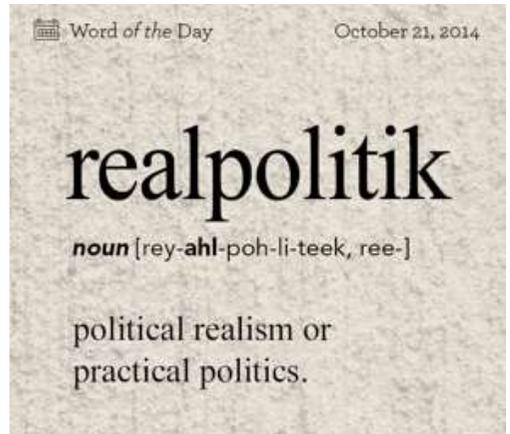


Il est vrai que la place prise par la partitocratie et l'oligarchie gouvernante qui phagocytent le système actuel, s'accompagne, à leurs yeux, d'un sérieux déficit de légitimité.

Toutefois, pour jouer le rôle de gardien du temple de la vie politique, pour parvenir à une société plus ouverte, pour gagner en efficacité et en légitimité, il ne suffit pas de dénoncer le fonctionnement des institutions et de se cantonner dans la passivité.

Alors qu'aujourd'hui, l'idée de la démocratie se réduit le plus souvent chez le citoyen aux processus électoraux, il est, avant tout, indispensable que l'électeur s'engage activement et de tout temps, dans un militantisme qui permettra de réintroduire le citoyen dans le jeu politique.

Mais pour le citoyen engagé, s'il s'agit de se construire comme acteur social, encore faut-il qu'il parvienne à véritablement s'insérer dans la cartographie du pouvoir, minée par les nécessités de la



« realpolitik ».

Un réel challenge qu'il leur faudra gagner au risque de voir le retour du business as usual avec des partis politiques conservant globalement leurs lignes de conduite.

A propos de ...

Ceci étant, alors que suite à la crise financière et bancaire de 2008, on aurait pu s'attendre à une contestation du système d'économie libérale, on ne parle plus aujourd'hui que d'austérité...

A l'image de cet évènement, il est donc à craindre que la volonté de changement politique du citoyen, si elle semble nécessaire pour beaucoup, ne soit pas suffisante.

Mais comme le disait très justement

Guillaume Ier d'Orange Nassau :

« Point n'est besoin d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer ».



Elections communales et provinciales. Le mémorandum du Centre d'Action Laïque.

« *Théoriquement une commune peut faire tout ce qui ne lui est pas interdit* »

Préambule.

Les élections communales et provinciales constituent un moment démocratique important, et pour les citoyens, un véritable engagement.

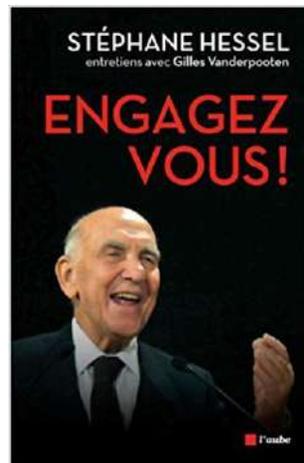
En effet, le niveau politique communal est notamment le lieu privilégié en tant que :

- *Espace d'apprentissage* de la démocratie et de la citoyenneté ;
- *Pouvoir organisateur* d'enseignement ;
- *Cadre de vie* proche des citoyennes et des citoyens ;
- *Pouvoir public* soucieux de l'intégration de chacune et de chacun ;
- *Soutien des initiatives locales* sociales et culturelles.

Le mémorandum du CAL aborde, non seulement, ces différentes thématiques mais, surtout, pose, sous forme d'interpellations, une série de revendications et de préoccupations qui, sur le plan institutionnel, sont du ressort des communes et des provinces.

Encourager l'engagement et la participation citoyens;

Ce mémorandum est à votre disposition gratuitement à la **Maison de la Laïcité de Frameries**.
Il peut aussi vous être expédié par courriel.



Préparer l'avenir;



Favoriser la solidarité et la cohésion sociale;



Laïcité et Etat :

assurer la nécessaire impartialité des pouvoirs publics communaux et la stricte séparation des églises et de l'Etat;



Lutter contre les extrémismes;



Des droits pour tous;



Eviter le « tout-sécuritaire ».



Les communes, c'est quoi ?

Niveau de pouvoir le plus proche des citoyens, la commune est le lieu où se construisent et se renforcent le « vivre ensemble », la solidarité, la cohésion sociale, la qualité de Vie.



L'hôtel communal de Frameries.

A travers les politiques qu'elle mène, que ce soit en éducation ou en logement, en intégration sociale ou en sécurité, en économie ou en culture, en mobilité ou encore en politique des « aînés », la commune est l'institution publique qui possède la plus importante capacité d'action sur le quotidien de chaque citoyen.

C'est ainsi qu'elle permet à tout un chacun de mettre son enfant à la crèche, d'assister à un spectacle, de fréquenter une bibliothèque, de bénéficier d'une aide familiale ou tout simplement de flâner ou de se reposer dans des espaces verts en toute sécurité.

Et à l'heure où l'existence des provinces est de plus en plus remise en cause, la commune revêt d'autant plus d'importance pour le citoyen lambda.

Toutefois, pour assumer pleinement son rôle, les communes devront, compte tenu des graves difficultés qui touchent les finances publiques du pays, exercer une gestion plus rigoureuse encore que précédemment.

De plus, pour mener à bien cette importante mission, les communes devront continuer à bénéficier d'un financement adéquat, d'autant que nombre de ces missions – police, service d'incendie, insertion sociale,... - lui ont été déléguées par d'autres niveaux de pouvoir.

Cela étant, en octobre prochain, nous serons tous amenés à nous prononcer lors d'un vote qui verra s'opérer trois grands changements, à savoir :

- **Le premier concerne le support: le vote**

électronique sera exclu en Wallonie, mais uniquement dans la région de langue française. Dans les communes germanophones, les électeurs pourront toujours voter électroniquement.

- Le second répond à un souhait du PS, du CDH et du MR : la suppression de l'effet dévolutif du vote en case de tête. Il vise à réduire la portée de certains calculs stratégiques des politiques qui confectionnent les listes, afin de favoriser une expression plus directe du choix de l'électeur.
- Le troisième verra les communes encourager les électeurs à s'inscrire comme donneurs d'organes.

Le vote étant obligatoire, nous serons tous sur la route du bureau de vote, le 14 octobre prochain. Bien, mais en quoi le fait de choisir les femmes et les hommes qui géreront nos communes, est-il un acte majeur ?

Tout d'abord, nous devons veiller à élire des femmes et des hommes, probes, libres et désintéressés. Dans le sulfureux climat des « affaires », qui ont entaché 2017, il va sans dire, mais encore mieux en le rappelant, que ces qualités sont non seulement nécessaires mais surtout indispensables à tout qui est candidat à l'exercice d'une fonction politique et, a fortiori, communale.

Ensuite, les programmes qui nous seront proposés devront rencontrer un certain nombre d'objectifs incontournables, dont nous énumérons ci-dessous ceux qui nous paraissent primordiaux :

- En tant que niveau de pouvoir le plus

proche des citoyens, les communes ont un rôle central à jouer dans le renforcement de la démocratie et de la citoyenneté afin de contrecarrer



les dérives populistes, nationalistes et religieuses qui nourrissent les extrémistes de tous bords.

- Devenu un domaine incontournable de notre société, l'informatique et par voie de conséquence, l'ordinateur est un outil indispensable dans notre quotidien et pourtant, une récente enquête de la Direction générale Statistique et Information économique du Service Public Fédéral de l'Économie établit clairement l'existence d'une fracture numérique, des millions de citoyens, il va sans dire les plus démunis, n'ayant jamais utilisé un ordinateur, ni navigué



Mai 68



Cinquante ans déjà...

Et pour fêter cet anniversaire, je vous invite, chères amies, chers amis, à consulter le dossier « Mai 68 ».

Je souhaite que vous ayez autant de plaisir à le lire que j'en ai eu à l'écrire.

Et, surtout, n'oubliez pas nos rendez-vous de mai et juin. Nous vous y attendons nombreux.

A bientôt.

DANIEL SCLAVON
PRÉSIDENT D'HONNEUR

I. Les années soixante et la contestation dans le monde.

Le 24 mars 1968, le journal italien L'Espresso consacre un numéro spécial aux mouvements étudiants. Sous le titre « *Leurs prophètes* », il publie une étude sur les pères supposés de l'agitation estudiantine où, à côté des fondateurs comme Hegel, Marx et Nietzsche et les grands chefs révolutionnaires comme Mao et le Che, sont mentionnés les philosophes au centre de la pensée critique comme Adorno ou Marcuse.

Celui-ci, mondialement connu, mentor des mouvements estudiantins américains, inspirateur de l'extrême gauche allemande, penseur sulfureux, est qualifié d'ailleurs d' « *idole de la jeunesse rebelle* ».



Herbert Marcuse (1898-1979),
philosophe marxiste américain.

Cependant, et sans pour autant minimiser l'influence de ces intellectuels sur les événements, force est de reconnaître que l'illusion d'une paternité commune de la révolte de mai 68 participe de ce que

le philosophe Jürgen Habermas, héritier de l'École de Francfort et, lui-même, impliqué dans les mouvements allemands, qualifie « *d'illusion* » selon laquelle croire qu'« *une poignée d'auteurs aurait pu déclencher une vague de protestation de la jeunesse de San Francisco à Tokyo, de New York à Londres et de Rome à Paris, tient du fantasme d'omnipotence* ».



*Jürgen Habermas,
philosophe allemand
de l'École de
Francfort.*

En réalité, il y a bien plus que cela et tout d'abord, dès le début des années 60, l'existence d'un contexte favorable à l'éclosion d'un climat contestataire, qui, à partir des États-Unis d'abord, va s'internationaliser et toucher l'Europe et les autres continents.



*Message inscrit
sur la guitare de Guthrie*

Après la Seconde Guerre mondiale, les années du maccarthysme et de la chasse aux communistes sont émaillées de luttes syndicales, auxquelles Woodie Guthrie (1912-1967), père spirituel de Bob Dylan,

et Pete Seeger (1919-2014), vont participer, inaugurant ainsi l'ère du protest song.

Ce mouvement contestataire va, par ailleurs, trouver des alliés dans la lutte pour les droits civiques et l'opposition à la guerre du Vietnam.

La Guerre de Sécession, dont la cause directe est l'abolition de l'esclavage dans les plantations de coton du Sud, est à peine terminée, que le Congrès américain adopte, le 18 décembre 1865, le treizième amendement de la Constitution des États-Unis, dont le texte est explicite :

« Ni esclavage ni servitude involontaire n'existeront aux États-Unis ni dans aucun des lieux soumis à leur juridiction. »

*Abraham Lincoln
(1809-1865),
seizième président
des États-Unis*



Considéré comme le principal opposant à l'esclavage au nom de principes moraux, Lincoln restera dans l'histoire comme l'auteur de la Proclamation d'émancipation des esclaves, mais est assassiné par un sympathisant sudiste, le 15 avril 1865, quelques mois avant que le 13ème amendement ne soit ratifié.

Toutefois, les anciens États sudistes mettent alors en place les lois Jim Crow qui contournent ce 13ème amendement et instaurent une véritable ségrégation

raciale basée sur une interprétation très particulière du chapitre 9, verset 27 de la Genèse ainsi que sur les doctrines raciales de l'anthropologie du 19ème siècle et, pratiquement, sur l'intimidation des Noirs par la violence, entretenue notamment par l'organisation suprématiste blanche, le tristement célèbre Ku Klux Klan.



Durant ces années d'avant-guerre, on note quelques timides réactions de la population noire, symbolisée par une jeune chanteuse alors inconnue, Billie Holiday, qui interprète en 1939 un poème d'Abel Meeropol dans ce qui deviendra l'une des plus grandes protest songs de l'histoire : « *Strange Fruit* ».

Cette chanson évoque ce « *fruit étrange* » qui n'est autre que le corps d'un Noir pendu à un arbre se balançant dans



Lynchage de Thomas Shipp et Abram Smith en 1930 dans l'Indiana.

« *la brise du Sud* », le lynchage étant devenu une pratique courante dans les Etats du Sud.

Et la situation n'évolue guère jusque dans les années 50 : les soldats américains combattent le nazisme en unités ségréguées et l'intégration raciale des forces armées n'est imposée qu'en 1948, par le président Truman...

A ce sujet et pour bien fixer la situation des noirs dans nos esprits européens, on pense à la terrifiante réponse de l'immense, de l'incomparable trompettiste de jazz, Miles Davis, qui répondait, en 1961, à un questionnaire de la baronne Pannonica de Koenigswarter dans lequel on lui demandait son vœu le plus cher : **être blanc !**

Miles Davis,
Jazzman génial
(1926-1991)



Mais le 1er décembre 1955, à Montgomery, Alabama, Rosa Parks, refuse de céder sa place à un passager blanc dans un autobus de la ville et est arrêtée par la police, qui lui inflige une amende de 15 dollars.

Celle qui allait devenir une figure emblématique de la lutte contre la ségrégation raciale aux États-Unis, ce qui lui valut

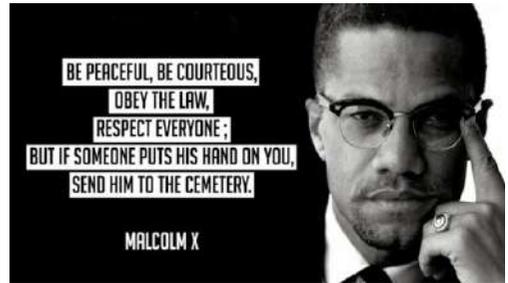


Rosa Parks et Martin Luther King en 1955.
le surnom de « mère du mouvement des droits civiques » de la part du Congrès américain, est alors soutenue par un jeune pasteur noir de 26 ans, Martin Luther King qui lance alors une campagne de protestation et de boycott contre la compagnie de bus qui durera 380 jours.

Alors que le 13 novembre 1956, la Cour suprême des États-Unis casse les lois ségrégationnistes dans les bus, les déclarant anticonstitutionnelles, le mouvement contre les discriminations (qui va déboucher en 1964 sur le Civil Rights Act, loi qui interdit toute forme de discrimination dans les lieux publics et en 1965 sur le Voting Rights Act, qui supprime les tests et autres taxes pour devenir électeur aux États-Unis), est en route.



Toutefois cette lutte ne se fait pas sans heurts et des émeutes sanglantes parsèment son parcours. Suite à l'assassinat de Martin Luther King, le 4 avril 1968, on voit émerger le mouvement Black Power, qui va radicaliser la lutte pour les droits civiques. Principalement derrière la figure de Malcolm X, le Black Power revendique le nationalisme noir, luttant pour la « dignité raciale », l'autonomie politique et économique, et l'émancipation de la tutelle des blancs.



Malcom X et le discours du Black Power.



Image symbolique de la guerre du Vietnam qui dura 20 ans (1955-1975)

Evidemment, ces événements ternissent l'image des États-Unis, d'autant que les Américains sont embourbés depuis 1955 dans la guerre du Vietnam, qui devient au fil des ans de plus en plus impopulaire aux États-Unis mais aussi dans les opinions publiques mondiales qui la taxent d'idéologique et d'impérialiste.

De plus, si les années 50 et ce, jusque la fin de la guerre d'Algérie en 1962, sont bien celles de la décolonisation, les sixties sont celles de la dénonciation de « l'impérialisme sans colonies », que les Etats-Unis et l'Union Soviétique exercent, les premiers sur l'Amérique latine et sur l'Asie du Sud-Est, les seconds sur les pays d'Europe de l'Est.

Et dans ce monde bipolaire, la glorieuse Union soviétique de la seconde guerre mondiale est, elle aussi, critiquée suite aux révélations de Nikita Khrouchtchev, le 24 février 1956, lors du 20ème Congrès du Parti Communiste, sur la dictature de Staline.

Le rapport, communiqué sous le sceau du secret mais très vite divulgué par des communistes polonais hostiles à l'URSS, dénonce les déportations massives, les arrestations arbitraires « d'honnêtes communistes », l'incapacité du dictateur dans les préparatifs de guerre et son caractère irascible, y compris dans ses rapports avec les partis communistes frères.



Khrouchtchev à la tribune du 20ème Congrès.

Cette image est aussi entachée par le procès, dénoncé dans L'Humanité par

Aragon, des dissidents comme Siniavski et Daniel, jugés coupables d'avoir publié en Occident et condamnés, le 16 février 1966, sous l'ère Brejnev, à sept ans de goulag pour le premier et cinq pour le second.



Le procès d'Andréi Siniavski et de Louli Daniel

Enfin, l'URSS est condamnée par l'opinion mondiale pour l'invasion de la Tchécoslovaquie, destinée à réprimer le « Printemps de Prague », tentative de libéralisation des Tchèques de l'emprise soviétique et d'introduction d'un « socialisme à visage humain », qui débute le 5 janvier 1968, avec l'arrivée au pouvoir du réformateur Alexander Dubček et qui se termine le 21 août dans un bain de sang.



Les chars soviétiques à Prague.

Face à ces deux grandes puissances, on voit alors émerger un monde multipolaire, au sein duquel les leaders charismatiques du Tiers-Monde - Fidel Castro, Che Guevara, Ho Chi Minh, Nehru ou encore Nasser - mènent, sans grands moyens économiques et militaires, des combats populaires, par le verbe et l'action politique, inaugurant ainsi la figure symbolique venue d'un continent lointain.



Leaders du Tiers-Monde, Nasser et Nehru entourent Tito.

Ce qui est sûr c'est que l'imaginaire politique de la génération des années 68 s'est ancré dans quelques personnalités emblématiques qui symbolisent souvent un changement social révolutionnaire, teinté d'anti-impérialisme, de tiers-mondisme et d'une bonne dose de romantisme.



Le Che

Enfin, puissant auxiliaire des mobilisations collectives, la musique dont aucune révolte, aucun mouvement social ne semble pouvoir se passer, va constituer le véhicule idéal des idées contestataires.

Et pour ce faire, la contestation va s'appuyer sur la révolution musicale qu'a provoquée le rock, « *première musique à être vraiment globale et populaire* » et ses subgenres, du gospel et du blues qui rythment le mouvement pour les droits civiques des Noirs aux Etats-Unis, aux chants pacifistes qui accompagnent les trips hallucinogènes des hippies et du « *Peace and love* », en passant par le folk, véhicule privilégié du protest song.



Le Jukebox, un des symboles du rock

Et si on conteste en musique, c'est parce qu'elle a une fonction expressive, que ce soit à travers les paroles ou les sons, et qu'elle exprime et suscite sentiments, humeurs et émotions, mais aussi parce qu'elle peut, souvent à cause de

la censure, faire passer plus aisément le message.

Rien d'étonnant dès lors que, de la chanson engagée aux avant-gardes esthétiques les plus radicales, la musique ait joué un rôle majeur dans les révolutions culturelles des années 1960 et 1970.

Un rôle qui n'est pas nouveau puisqu'il y a cent ans déjà, Joe Hill, chanteur engagé et membre du syndicat américain Industrial Workers of the World, grande figure des luttes sociales du début du 20ème siècle aux Etats-Unis, déclarait « Un tract, on ne le lit qu'une seule fois. Une chanson, on l'apprend par cœur ».



*Joe Hill
(1879-1915),
célébré par Joan Baez
et Bruce Springsteen.*

Et cette situation est encore renforcée par la brusque diffusion de masse des médias, et singulièrement de la télévi-

sion, qui transforme le vaste monde en un « village planétaire », véhiculant au sein de chaque foyer des symboles venus de l'étranger.



Un téléviseur de 1958.

Dès lors, toutes les conditions étaient réunies pour l'irruption d'un mai 68.



II. Mai 68 et la contestation musicale en France.

1968, année qui, dans l'imaginaire collectif, symbolise la mise en cause de l'ordre politique et social en France, ne s'est pas réduit au « *joli mois de mai* », pas plus qu'il ne s'est borné aux « *pavés parisiens* ».

En effet, la contestation, constitue un phénomène mondial, qui ne commence, ni ne se termine en 68 et qui déborde largement les frontières du politique et du social, requestionnant un certain nombre de règles, de codes et de conventions et, plus généralement nos modes de vie.

Cette contestation va profiter du véhicule privilégié que constitue la musique, non pas comme bande son, mais comme compagnon de lutte, pour se propager dans, pratiquement, le monde entier. Il est vrai qu'en France, comme ailleurs, on conteste en chanson depuis des siècles, depuis le « Ah! ça ira » surgi en 1790 ou « La Marseillaise » de Rouget de Lisle en 1792.

En France même, que se passe-t-il musicalement ?

Les années d'après-guerre, ère de la prospérité.

Au lendemain de la Libération, la France, comme beaucoup d'autres nations européennes, s'apprête à reconstruire un pays détruit par la guerre.

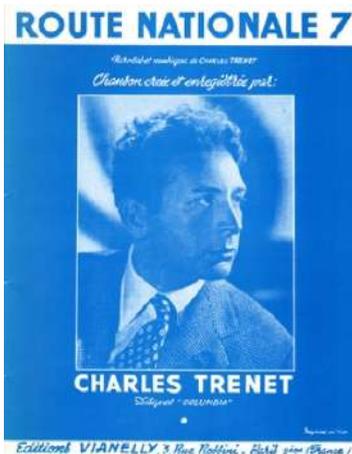
Alors que de nouveaux conflits s'installent – *la Guerre froide et les guerres*



coloniales, l'Indochine en 1946 et l'Algérie en 1954 - les Français découvrent la facilité du progrès technique, les plaisirs de la consommation, le plein emploi et une expansion démographique forte (le baby-boom).

Les loisirs, qui prennent une part de plus en plus importante dans le budget des ménages, lesquels profitent notamment d'une troisième semaine de congés payés, contribuent à augmenter la demande en produits culturels, un mouvement qui s'accompagne des premiers balbutiements de la télévision et surtout de l'essor d'une radio devenue omniprésente.

Alors que la population est désireuse de profiter de la vie et des nouveaux plaisirs de la croissance et que les voyages commencent à être à la portée de tous, la chanson populaire évoque des destinations lointaines et ensoleillées avec **Ginette Garcin** et « *La Samba brésilienne* » (1948), **Dario Moreno** et « *Si tu vas à Rio* » ou encore **Marino Marini** et « *Come Prima* » (1958), mais aussi les beaux paysages de la France avec **André Claveau** et « *Cerisier rose et pommier blanc* » (1950) et surtout avec **Charles Trenet** et « *Nationale 7* » (1955), énorme succès auprès du grand public.



Aux côtés de la rengaine, la chanson poétique et la chanson à texte triomphent dans les cabarets de la Rive gauche, dans les caves de Saint-Germain-des-Près ou à Montmartre avec « *Si tu t'imagines* », un poème de **Raymond Queneau** interprété par **Juliette Gréco** en 1947 ou « *Mont pot' le gitan* » (1954), un hommage de **Marcel Mouloudji** à **Django Reinhardt**.

La chanson engagée connaît, elle aussi, un grand succès avec des artistes comme **Georges Brassens** et « *Le gorille* », chanson de 1952 contre la peine de mort, qui sera censurée. Le mouvement intellectuel et à sensibilité de gauche, se manifeste à travers certains textes comme l'exprime **Brel** dans « Les bourgeois, c'est comme des cochons » en 1962. Quant à **Léo Ferre**, il s'attaque aux tabous concernant les mœurs comme dans « *Jolie même* » en 1960 ou utilise des chansons comme « *Ni dieu ni maître* » (1965) pour rappeler ses idées anarchistes.

Brel | Ferré | Brassens

TROIS POÈTES. 3 CD. ENREGISTREMENTS ORIGINAUX



Mais un des plus critiques de la société est **Boris Vian** (1920-1959).

Dès 1954, ce merveilleux touche à tout, ingénieur de l'École centrale de Paris mais aussi écrivain, auteur de « *J'irai cracher sur vos tombes* », sous le pseudonyme de Vernon Sullivan, poète, parolier, chanteur, critique et trompettiste de jazz, animateur des nuits de Saint-Germain-des-Près, directeur artistique, scénariste, traducteur, conférencier, acteur et peintre, commet « *Le Déserteur* ».



Boris Vian (1920 - 1959)

Cette chanson antimilitariste est publiée à la fin de la guerre d'Indochine (1946-1954) alors que la contre-offensive française face aux troupes du général Giáp conduit à la défaite de Diên Biên Phu où 1.500 soldats français sont tués, et que la Toussaint rouge marque le début de la guerre d'Algérie (1954-1962).

Interdite de diffusion à la radio pour « antipatriotisme », elle sera utilisée aux Etats-Unis dans les années 1965-1970, pendant des marches pacifistes contre la guerre du Vietnam, et interprétée notamment par **Joan Baez et Peter, Paul and Mary**. En 1956, Vian toujours dénonce la société de consommation avec la « *Complainte du progrès* » :

« *Autrefois pour faire sa cour, On parlait d'amour; Pour mieux prouver son ardeur, On offrait son cœur; Aujourd'hui, c'est plus pareil, Ça change, ça change; Pour séduire le cher ange, On lui glisse à l'oreille;*

Ah? Gudule! Viens m'embrasser; Et je te donnerai, Un frigidaire, Un joli scooter, Un atomixer, Et du Dunlopillo; Une cuisinière, Avec un four en verre, Des tas de couverts, Et des pell' à gâteaux; Une tourniquette, Pour fair' la vinaigrette, Un bel aérateur, Pour bouffer les odeurs... ».

Laura Diana chante, elle, un texte de Pierre Mac Orlan « *Marie Dominique. Que foutais-tu Saïgon ? Ça ne pouvait rien faire de bon* », qui parle des illusions perdues des soldats d'Indochine et Francis Lemarque écrit, en 1952, « *Quand un soldat* », chanson anticolonialiste qui sera popularisée par son ami, Yves Montand, et interdite, elle aussi, un an plus tard, un texte dont les paroles sont éloquentes :



« Partir pour mourir un peu, A la guerre à la guerre, C'est un drôle de petit jeu... »

Le ciel regarde partir, Ceux qui vont mourir,
Au pas cadencé...

Quand un soldat revient de guerre il a,
Simplement eu d'la veine et puis voilà... »



Les années 1960-1968, vague yéyé et... contestation.

Mais le genre engagé va être mis un peu à l'écart par la vague yéyé, symbolisée par l'emblématique émission radiophonique « SLC – Salut Les Copains » de Frank Ténot et Daniel Filipacchi, qui submerge la France entre 1960 et 1968, moment historique, qui voit l'émergence de la jeunesse comme un véritable acteur social et qui se caractérise par un désir d'autonomie, un rejet des règles et valeurs.

L'épanouissement individuel, le refus de l'aliénation de l'homme, la recherche du

bonheur personnel, voire du plaisir, entraînent le refus des contraintes, qu'elles soient imposées par le travail, la société, ou la famille.

L'heure, largement exploitée par l'industrie du show business, est arrivée de célébrer, par l'intermédiaire de groupes éphémères, de chanteurs en herbe ou de lolitas, la fin de l'école, de l'effort, de la discipline – « *L'Ecole est finie* » de Sheila en 1963 ou « *Sacré Charlemagne* » de France Gall en 1964 -, ou la sociabilité des copains – « Tous mes copains » de

Sylvie Vartan ou « Le temps de l'amour » de Françoise Hardy en 1962, et « Vous les copains » de Sheila encore en 1964.

Pourtant, si, sous la déferlante yéyé, les sixties n'entendent guère venir la révolution et si, rares sont ceux parmi ces idoles, que les jeunes écoutent en 45 tours sur des électrophones portatifs, dont les textes sont engagés, on voit apparaître, à côté des chansonniers montmartrois, éternels chantres de la protestation, des figures notoires de la variété qui laissent éclater leur voix et dont les chansons contiennent les germes d'un discours révolutionnaire et les prémisses d'un grand chambardement

C'est le cas de « *Potemkine* » de Jean Ferrat, en 1965, ou encore de « *Quand fera-t-il jour camarade ?* » chanté par Mireille Mathieu en 1967.



Potemkine de Jean Ferrat

En 1966, Léo Ferré s'en prend dans une

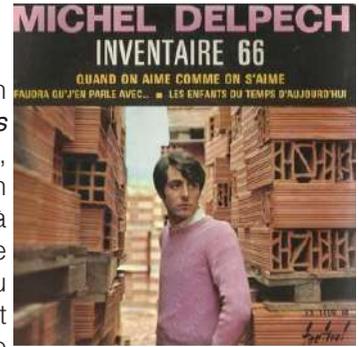
3ème version des « *Temps difficiles* »,

écrite en 1961 déjà, à l'interminable pouvoir du président Charles de

Gaulle ; Michel Delpech glisse à la fin de chaque couplet de son « *Inventaire 66* », sorti un an plus tôt, la formule «Et toujours le même président» alors que d'autres – Béart, Brassens, Tachan - fustigent la société de consommation, et celle du spectacle, l'omnipotence de l'Office de Radiodiffusion-Télévision Française, l'ORTF, et la censure.

Au premier rang des revendications, se place toutefois l'antimilitarisme. Le conflit au Proche-Orient, est évoqué, en 1967, dans « *Inch'Allah* » par Salvatore Adamo et, le 28 juin, la soirée « *Cent artistes pour le Vietnam* », réunit sur la scène du Palais de Chaillot: Georges Moustaki, Mouloudji, Francis Lemarque, Maurice Fanon, Barbara...

Enfin, l'acquisition par la France de la bombe atomique suscite des réactions artistiques tant elliptiques, « *Il y avait une ville* » de Nougaro, en 1964, « Juste quelques flocons qui tombent » d'Antoine, en 1966, qu'explicites « *Y'en a marre* » de Léo Ferré, en 1961, ou « *Bura Bura* » de Colette Magny, qui sur le même album de 1967, délivre avec « *Vietnam 67* » un message sans équivoque qui se termine ainsi :





Colette Magny

« Avec 400.000
hommes et leurs
bombardiers
Avec 400.000
hommes et leurs
gaz toxiques
La défaite militaire
suivra l'échec
politique.

Nos paysans dressaient les abeilles
sauvages au combat
Nous sommes toujours là
Alors Mac Namara, les accords de
Genève
Alors Mac Namara, vous n'en avez
donc rien à faire
Ho Chi Min vous l'a dit
Nous ne nous laisserons pas
intimider: Vietnam 67
Longue vie au peuple vietnamien. »

Cependant, à ces quelques exceptions près, l'expression chansonnière se complaît toujours dans le ronron d'une contestation politiquement orchestrée par un gouvernement convaincu de son infaillibilité et, finalement, l'opposition est plus à rechercher dans le domaine des mœurs, avec « **Les Elucubrations** » visionnaires d'Antoine, en 1966, qui chante « *Mettezla pilule en vente dans*

1968, Paris, Mai.

Lorsqu'éclate la révolte, le mois de mai s'annonce radieux. Les haut-parleurs diffusent la bande-son d'une époque anodine : « *Déshabillez-moi* » de Juliette Gréco, « *Comment*

les Monoprix » ou , l'année suivante, « *L'Amour avec toi* » de Polnareff, alors que le guitariste des Cyclones, Jacques Dutronc, impose en douceur sa révolte dandy, avec des titres comme « *Et moi, Et moi, Et moi* » ou « *On nous cache tout, on nous dit rien* ».

D'outre-Atlantique, arrivent pourtant par



vagues de nouvelles sonorités -folk, pop ou rock - avec des figures telles que Bob Dylan, Janis Joplin ou encore Joan Baez, et les formats de la chanson traditionnelle commencent alors à se craqueler entre les mains d'Evariste avec en 1967 « *Connais-tu l'animal qui inventa le calcul intégral ?* » ou encore du duo Higelin-Fontaine, qui fait ses premières scènes à La Vieille Grille.

te dire adieu ? » de Françoise Hardy, « *Riquita, jolie fleur de Java* » de Georgette Plana, « *D'aventures en aventures* », de Serge Lama, ou encore « *La Cavalerie* » de Julien Clerc.

Mais lorsque le 9 mai 1968, se déclenchent les premiers troubles, sur les barricades, les refrains anarchistes du 19ème siècle, comme « L'Internationale », ressortent du placard pour fleurir les rues.

Donné le 10 mai à La Mutualité, le concert mythique de **Léo Ferré** forge aux révolutionnaires un hymne sur mesure « *Les Anarchistes* ». Et quand théâtres et music-halls ferment leurs portes, **Jean Ferrat** assure la clôture de Bobino avec un récital dont il reverse la recette aux comités de grève.



L'art s'installe alors au creux de la tourmente et, à l'appel de **Leny Escudero**, des artistes comme **Dominique Grange**, **Pia Colombo**, **Francesca Solleville**, **Anne Vanderlove**, animent les usines, au fil d'une grève active.

Jacques Higelin installe son piano à La Sorbonne, lieu de happening permanent, et dans cette effervescence révolutionnaire, **Renaud**, écrit sa première chanson, « *Crève Salope* », à l'âge de seize ans sur les barricades, hymne repris a capella à la Sorbonne durant les événements.

A la suite d'**Anne Vanderlove** qui sort avec « *Ballade au vent des collines* »,

le premier titre sur les événements dans le circuit commercial, **Léo Ferré**, écrit « *L'Été 68* », « *Paris, je ne t'aime plus* », « *Comme une fille* », **Michel Caradec** « *Mai 68* », **Georges Moustaki** « *Le temps de vivre* », **Jean Ferrat** « *Au Printemps de quoi rêvais-tu ?* » et **Claude Nougaro** enregistre « *Paris Mai* », chanson qui sera interdite d'antenne, son texte faisant référence sans ambiguïté aux émeutes parisiennes et à **Daniel Cohn Bendit** :

« *Le casque des pavés ne bouge plus
d'un cil*

*La Seine de nouveau ruisselle d'eau
bénite*

*Le vent a dispersé les cendres de
Bendit »*

Si, dès la mi-mai, des musiciens sont venus jouer gratuitement dans les usines françaises qu'occupent les ouvriers, ce que certains vont dénoncer comme opportunisme politique, les nostalgiques



des barricades s'étranglent d'entendre dès le mois de juin et le retour au calme et la reprise du travail, une ritournelle de **Sheila** qui va faire polémique: « *Petite fille de Français moyen* », dans laquelle elle célèbre les valeurs traditionnelles qu'ils contestent.

1969-1976: le temps du doute et de la crise

Étranges années que cette période 1969-1976 au cours de laquelle se télescopent deux ambiances culturelles. Les Français vivent l'après-1968, soit sur le mode du retour aux années heureuses où l'on consommait sans se poser de questions, soit sur celui du refus de la croissance dont on sait désormais qu'elle n'apporte pas nécessairement le bonheur.

Apparemment insensible au mal-être éprouvé par la France, ainsi qu'aux interrogations des Français, le show-business contribue à unifier la période en produisant imperturbablement son lot de vedettes et de disques.

Il porte au firmament des artistes de la génération yéyé comme Claude François, Sheila et lance pour quelques mois ou quelques années des stars dont on espère qu'elles répondront à l'attente du public.

En ces années où les crises successives qui affectent le pays entraînent une quête d'identité, la France et ses symboles se portent bien dans la chanson médiatique. « *Vive la France* », chante Stone en 1968, « *J'habite en France* » répond en écho Michel Sardou en 1971, « *il y a du soleil sur la France* » affirment Stone et Charden, la même année.

La crise de mai 68 ne semble guère avoir guère touché le monde de la chanson. Dans l'ensemble, le monde du show-business a surtout vu dans la crise qui affecte le pays, un obstacle à la vente d'albums. Il faut attendre les années qui

suivent pour voir les événements évoqués.

En revanche, Mai 68 apparaît comme le symptôme d'une révolution dans les normes sociales, dans les valeurs individuelles, dans les pratiques culturelles. En effet, en cette première moitié des années 1970, Mai 68 symbolise la remise en cause des valeurs et des aspirations à la croissance, au confort, à l'accumulation des biens matériels. La société de consommation laisse place à une recherche de nouvelles normes qui rejettent le conformisme de cette société matérialiste, au profit d'une volonté de liberté individuelle, du refus de la carrière, de l'abandon des positions solidement établies

C'est pourquoi le phénomène hippie et la culture beatnik, qui ont connu une sorte d'âge d'or aux Etats-Unis dès le milieu des années soixante, inspirent les artistes français comme Johnny Hallyday en 1970 avec « *Jésus-Christ est un hippie* » ou Michel Delpech avec « *Wight is wight* », qui évoque les festivals pops qui se sont déroulés sur l'île de Wight à la fin des années 1960, avec entre autres Bob Dylan et Donovan.



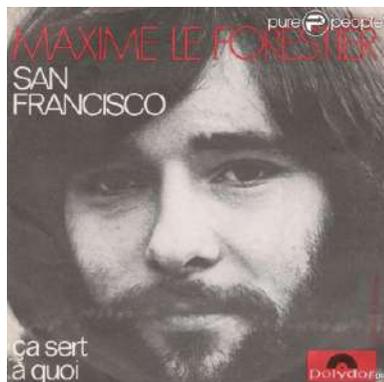
Ce courant fait aussi le succès des chansons qui évoquent le nomadisme, la contre-culture de l'errance. Le voyage devient un des thèmes majeurs de la génération post-soixante-huitarde. Il imprègne des chansons comme « **Le Saltimbanque** » de **Maxime Le Forestier** (1975) ou « **Quand je vois passer un bateau** » de **Guy Bontempelli** (1973) et surtout « **San Francisco** », toujours de Le Forestier en 1972.

*« C'est une maison bleue
Accrochée à ma mémoire.*

*On y vient à pied
On ne frappe pas
Ceux qui vivent là
Ont jeté la clé*

*Peuplée de cheveux longs
De grands lits et de musique
Peuplée de lumière
Et peuplée de fous
Elle sera dernière
A rester debout.*

Si San Francisco s'effondre...»



En somme, le rejet des valeurs de la société marchande, industrielle,

productiviste et de son cadre urbain rend enfin compte de la volonté de ressourcement qui se manifeste par la recherche des racines terriennes. Ce courant, passéiste dans son inspiration, tente de moderniser la résurrection du folklore régionaliste, et fait également naître une culture alternative.

C'est le cas pour la Corse, l'Alsace, l'Occitanie, ou la Bretagne, avec des artistes tels que **Malicorne**, **Dan Ar Braz** et **Alan Stivell**, dont le concert mythique à l'Olympia en 1972 et le morceau « **Tri Martolod** », rencontrent un immense succès.



Cependant, cette vision idéalisée de la société ne l'est pas pour une grande partie des Français.

Les conditions de vie deviennent un peu plus dures et monotones, surtout à la campagne.

Les chocs pétroliers de 1973 et de 1979 mettent fin à cette période d'exceptionnelle croissance que le sociologue français, **Jean Fourastié**, a qualifié des « Trente glorieuses ».



Sorry, no gasoline today ou les dimanches sans voitures.

Vont alors succéder à ces bienheureuses années, ce que certains nommeront « *les trente piteuses* », non dans l'absolu mais par contraste avec les années précédentes des Golden sixties.

Et si comme le souligne l'économiste Jacques Marseille, l'espérance de vie

augmente et le pouvoir d'achat s'améliore, la fin des années septante est marquée par le retour d'un chômage de masse qui installe le doute dans nos sociétés.

Quant à la musique des eighties, suite, comme on dit, à un prochain épisode.



III. Mai 68, et après ?

La fête est finie et, contrairement à la Révolution de 1789, qui a changé juridiquement la société française, Mai 68 n'aurait été, selon **Raymond Aron**, qu'un « *carnaval révolutionnaire* », auquel on a prêté beaucoup de miracles qui ne sont pas loin de relever de la « pensée magique ».

Car se demande-t-il, si l'après Mai a été marqué par de nombreuses réformes, ces évolutions n'auraient-elles pas eu lieu sans ces quelques semaines de protestation qui ont indéniablement fait frissonner le pays ?

En effet, il n'y a pas eu, à proprement parler, de Mai anglais et pourtant, la Grande-Bretagne des années 1970 a connu une évolution des mœurs semblable à celle de la société française.

Dès lors, quel sens donner à ce mois de Mai 68 ?

Cinquante ans après, les médias retiennent les récits nostalgiques du petit

quartieron des déjà vieux « *Compagnons de la Libération des mœurs* », ces impatientes qui croyaient pouvoir rejouer 1815, et, comme toujours, les acteurs anonymes, qui allaient reprendre le travail en juin, déprimés après des semaines d'illusion à avoir cru au slogan, « *soyez réaliste, demandez l'impossible* », resteront dans les arrières-cours de l'Histoire.



Il semble en réalité, que si 68 a peu créé, il a en revanche beaucoup « liquidé ». Partout où ils ont éclaté, en France, aux États-Unis, en Italie, au Japon, ..., les mouvements de 68 partagent certains

thèmes : le pacifisme et l'antiaméricanisme (guerre du Vietnam aidant), ainsi que la contestation de l'autorité dans la famille, dans l'entreprise, contre les mandarins à l'université, etc.

En d'autres termes, Mai 68 a liquidé, approche culturelle bien connue, la société traditionnelle, en s'attaquant à tous ses repères, pour lui opposer l'affirmation hédoniste de l'individu.

Mais, ce qui est peu claironné, c'est que les mouvements de 68 ont conduit aussi à la liquidation de la vieille gauche, accusée de ne pas avoir rempli ses promesses historiques. Marqué par un gauchisme, que Lénine qualifiait de « maladie infantile du communisme », Mai 68 a débouché sur la naissance d'une « nouvelle gauche » tournée autour de thématiques plus « modernes », comme le féminisme, l'écologie, les minorités ethnico-sexuelles et le marché.

Quand Georges Marchais, dans son terrible éditorial de L'Humanité du 3 mai 1968, stigmatisait ces « fils de grands bourgeois » qui « rapidement mettront en veilleuse leur flamme révolutionnaire pour aller diriger l'entreprise de papa et y exploiter les travailleurs », il avait juste oublié un détail.

En effet, les fils de bourgeois ne seront pas les seuls à prendre le chemin de l'entreprise car nombre d'acteurs de Mai, ex-maoïstes ou trotskistes, se convertiront bientôt, quelle que soit leur origine, à l'économie de marché, se comportant souvent avec une arrogance inconnue du vieux patronat.

Rastignac en col Mao recyclant leur apprentissage des techniques révolutionnaires pour grimper les échelles d'une société bourgeoise finalement bonne fille, constituée, sans doute, une des spécificités françaises.

Il est vrai qu'après la publication notamment de *L'Archipel du Goulag* en 1974 et le début des crimes de masse dans le Cambodge des Khmers rouges, la pensée totalitaire n'a plus bonne presse et peut expliquer le basculement vers la société capitaliste.

Une autre raison plus idéologique et rarement évoquée prend une racine insoupçonnée chez les principaux penseurs de l'après Mai.

Ainsi, Michel Foucault, dont l'œuvre a été pillée par tous ceux qui prétendent faire œuvre originale en dénonçant aujourd'hui le « néolibéralisme », se montre très visionnaire, en prêtant une attention inconnue alors aux



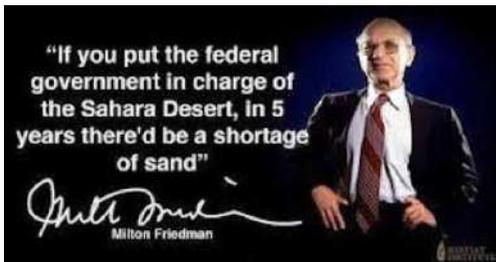
Article de Georges Marchais, secrétaire général du Parti communiste français, dans L'Humanité du 3 mai 68

théories ultralibérales de l'École de Chicago.



Foucault, Deleuze, Barthes et de Certeau, maîtres à penser de la jeunesse des années 60.

Moins critique que certains de ses disciples ne l'affirment, le marché lui apparaît au contraire comme une manière de lutter contre le pouvoir, ses règles et sa conception contraignante de la souveraineté.



Milton Friedman, chantre de l'École de Chicago, dont le texte symbolise bien sa vision libérale de l'économie : « Si vous chargez le gouvernement de gérer le désert du Sahara, soyez certain que dans 5 ans il y aura une pénurie de sable.

Avant l'Anti-Cédipe de Deleuze et Guattari, Foucault, en dépit de la dénonciation du caractère schizophrénique du capitalisme, fait l'éloge du marché, qui symbolise la liberté des échanges contre la rigueur des codifications, des flux contre l'enfermement des codes.

Si considérer le marché, l'argent, le libre-échange, comme ultime avatar de la pensée 68, est sans nul doute excessif, cette question d'apparence paradoxale mérite toutefois d'être posée.



Donald Trump, symbole de l'argent et du libre marché, un avatar de Mai 68 ?

Carte blanche - L'Écho du 23 janvier 2018

*Henri Bartholomeeusen, avocat,
Président du Centre d'Action Laïque.*



Qui frappe ainsi ?

Ce mardi 23 janvier, la Commission de l'Intérieur de la Chambre des représentants examine un projet de loi dont l'objectif principal est de « permettre à la police d'entrer de manière juridiquement correcte dans le lieu de résidence de l'étranger en situation illégale et, le cas échéant, de procéder à son arrestation administrative sur place ».

Au nom d'une politique d'immigration présentée comme ferme et humaine, c'est donc au moment où des initiatives citoyennes permettent à des êtres humains abandonnés aux rigueurs de l'hiver de trouver un toit chez des particuliers, que le gouvernement fédéral envisage de restreindre le principe de l'inviolabilité du domicile et le droit au respect de notre vie privée.

Outre qu'il vise à criminaliser davantage l'étranger en séjour illégal, ce projet vient donc entraver les logiques de solidarité actuellement à l'œuvre au Parc Maximilien ou ailleurs. En effet, ce ne sont pas seulement les étrangers en séjour illégal qui sont visés mais aussi leurs « hébergeurs » puisque le lieu où les forces de l'ordre pourront pénétrer, fouiller, identifier les personnes et procéder à l'arrestation administrative de l'étranger recherché pourra être celui de la résidence d'un tiers.

Chez vous ou chez moi avec des pouvoirs d'investigation énormes car, dans le but de rechercher des documents pouvant établir ou vérifier l'identité de l'étranger, aucun coin ou recoin du lieu fouillé n'est immunisé contre cette « recherche » de documents.



Hébergeurs d'illégaux... Photo News

En Belgique, pourtant, de nombreuses décisions judiciaires ont ordonné la remise en liberté d'étrangers arrêtés chez eux au mépris des articles 8 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales et 15 de notre Constitution qui protègent tant notre vie privée que notre domicile.

Certes, ces droits ne sont pas absolus. Ils peuvent faire l'objet d'exceptions. Mais celles-ci doivent alors être interprétées de façon restrictive, être prévues par la loi, avoir un but légitime et, enfin, être nécessaires à l'existence d'une société démocratique.

« Pour contourner une jurisprudence claire et permettre l'arrestation manu militari à domicile de 127 personnes par an, le Gouvernement fédéral projette de sacrifier des droits fondamentaux. »

Pour le moins, cette dernière exigence de proportionnalité n'est pas rencontrée ici. L'exposé des motifs du projet atteste d'ailleurs que sur l'ensemble des étrangers en séjour illégal, susceptibles d'être arrêtés à leur « domicile », en 2016 seulement... 7% d'entre eux n'ont pas coopéré ou obtempéré volontairement à un ordre de quitter le territoire.

Pour contourner une jurisprudence claire et permettre l'arrestation manu militari à domicile de 127 personnes par an, le Gouvernement fédéral projette de sacrifier des droits fondamentaux.

Certains rétorqueront que le projet subordonne ces visites domiciliaires à l'autorisation d'un juge d'instruction (dont le Gouvernement veut en même temps supprimer la fonction...) ce qui, en soi, serait un gage de respect de l'État de droit. Mais, à la lecture du texte, ce contrôle juridictionnel paraît surtout formel et ne laisser aucune marge d'appréciation au juge saisi puisqu'il ne devra en réalité vérifier que quelques éléments factuels (l'étranger est en séjour illégal, il a refusé de collaborer à son éloignement du territoire, il habiterait bien à telle adresse...).

Aux nombreuses et répétées outrances verbales du Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration encore récemment dénoncées par le député Patrick Dewael

au Parlement, viennent donc s'ajouter les actes.

Et ceux-ci sont lourds de conséquences. Car, comme l'indique l'avocat François Sureau, « corrompre les principes, c'est introduire dans notre vie collective un ferment de décomposition dont nous ne connaissons pas l'antidote » et qui, au gré des humeurs du temps, finiront peut-être par s'appliquer à d'autres catégories de personnes.



Une grande militante laïque s'en est allée.



Lucie Van Crombrugge, historienne, docteur honoris causa de la VUB pour son action en faveur des femmes, militante de la première heure pour le droit à l'avortement, nous a quittés. Elle a choisi comme épitaphe : « Dieu est mort, Nietzsche est mort et moi-même, je ne me sens pas très bien ».

ESPACE DE LIBERTÉS N° 461.

Attention danger !



Les chercheurs de la prestigieuse université américaine de Stanford ont publié dans la très réputée revue « Journal of Personality and Social Psychology », les résultats d'une étude sur l'intelligence artificielle. Ils affirment que celle-ci est capable, avec un degré de certitude de 95%, d'identifier l'orientation sexuelle des gens à partir de photos de leurs visages.

Ils se disent cependant inquiets – excusez du peu – de l'emploi qui pourrait être fait de cette découverte, là où la communauté LGBT est persécutée.

ESPACE DE LIBERTÉS N° 462.

Peine de vie !

PAS DE LÉGISLATION SUR
L'EUTHANASIE À L'HORIZON

VOUS NE SAVEZ PAS LA CHANCE QUE VOUS AVEZ, Y'A
DES GENS QUI MEURENT DANS LA RUE EN CE MOMENT



UASSERLE.

« Vous les Français, vous avez été plus rapides que les Belges pour abolir la peine de mort, mais vous tardez à abolir la peine de vie. (Mais) c'est justement parce qu'on aime la vie qu'on ne veut pas en gâcher la fin ! ». Telles sont les déclarations bien senties que Charline Vanhoenacker a balancées sur France Inter pour marquer les 15 ans de la loi belge sur l'euthanasie.

ESPACE DE LIBERTÉS N° 462.

A propos de la (des) réforme(s) de l'orthographe et de l'écriture inclusive.

<http://uniqueensongenre.eklablog.fr>

Mots	Masculin	Féminin	Neutre	Inclusif
fil / fille - garçon / fille	fil / garçon	filie	fim	fi
femme / homme	homme	femme	?	fomme
relations fraternelles	frère	soeur	freum/ adelphe (<i>du grec</i>)	froeur
parents	Père ; Papa	Mère ; Maman	Parent ; Mapa / Paman / Baba...	Parent ; Mapa
Titres de civilité	Monsieur (M)	Madame (Mme)	Damoixe, damoixe, damixe (Dmx)	Mixe (Mx)

« Apprendre à lire et à écrire en ignorant l'autorité de la règle, c'est proprement courir au chaos ».

JACQUES GOB

DANS « PRÉCIS DE LITTÉRATURE FRANÇAISE », 1947.

Participation citoyenne et démocratie locale

Un outil pédagogique publié par le CAL de LIEGE.



Cet outil a été rédigé dans l'objectif de partager, de manière très pragmatique, nos expériences et réflexions avec les opérateurs privés et publics impliqués, ou prêts à s'investir, dans les questions de participation citoyenne et de démocratie locale, avec une attention particulière au rôle de «la majorité silencieuse».

Ce témoignage est conçu pour être lu à trois niveaux, selon l'intérêt du lecteur. Il suit le récit succinct d'une démarche de terrain et de son évolution sur les 12 années de son exécution. Il aborde, les questions et réflexions issues de la confrontation de nos idéaux démocratiques avec le terrain et présente quelques outils qui nous ont apporté des résultats intéressants. Par ailleurs, des références théoriques devraient permettre au lecteur qui le souhaite d'approfondir sa réflexion.

Enfin, tout au long de ce cahier, des comportements et des attitudes de citoyens placés en situation de participation seront mis en lumière. Il ne s'agit en aucun cas de faire le procès d'un «citoyen dysfonctionnant» mais bien d'établir une série de constats destinés à aider, le cas échéant, la redéfinition d'une fonction démocratique plus à sa mesure.

DANIEL SCLAVON
PRÉSIDENT D'HONNEUR

Devenir bénévole !

Vous partagez nos valeurs ?

Vous avez du temps libre et vous souhaitez vous rendre utile ? Vous avez le sens de l'écoute ?

Vous appréciez les contacts humains ?

La Maison de la Laïcité de Frameries recherche des volontaires pour collaborer à ses activités et, notamment, pour rejoindre les équipes d'officiants de cérémonies laïques.

Accueil d'enfants dans la vie, dans la cité, dans la famille recomposée, Parrainages,

Unions libres ou mariages. Anniversaires de mariage : noces d'Argent, d'Or et de Diamant

Funérailles

Nous vous offrons un encadrement professionnel, des rencontres de soutien, un cadre de travail agréable, une équipe dynamique et motivée.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse courriel:

info@maisonlaiciteframeries.be

ou numéro de téléphone :

Tél.: +32 (0) 65 78 11 53



« Le rire est le propre de l'homme ... et de la femme »

Aphorisme, qui serait dû à François Rabelais qui, dans l' « Avis aux lecteurs » ouvrant Gargantua (1534), écrit :

*« Mieux est de ris que de larmes escripe,
Pour ce que rire est le propre de l'homme. »*

Rions donc avec quelques apophthegmes
(précepte, sentence, parole mémorable ayant valeur de maxime.)

- *L'enfant est un fruit qu'on fit.*
- *C'est curieux, se faire refaire les seins, ça coûte la peau des fesses.*
- *Vous connaissez l'histoire du mouton qui court jusqu'à perdre la laine?*
- *Les prévisions sont difficiles, surtout lorsqu'elles concernent l'avenir.*
- *Cette nuit un voleur s'est introduit chez moi, il cherchait de l'argent! Je suis sorti de mon lit et j'ai cherché avec lui.*
- *La seule fin heureuse que je connaisse, c'est la fin de semaine.*
- *L'ironie c'est quand tu rentres en prison pour vol de voiture et que tu sors pour bonne conduite.*
- *Les parents, c'est deux personnes qui t'apprennent à marcher et à parler, pour te dire ensuite de t'asseoir et de te taire!*
- *Les statistiques, c'est comme les bikinis : ça donne des idées, mais ça cache l'essentiel!*
- *L'être humain est incroyable : c'est la seule créature qui va couper un arbre pour en faire du papier et écrire dessus: «Sauvez les arbres»!*
- *Et encore, ce vécu :
De chez moi au bar il y a 5 minutes, alors que du bar jusque chez moi il y a 1 h 30 !*





Chères amies, chers amis,
Afin de pouvoir vous informer, en temps réel, de nos activités, nous vous invitons à nous faire parvenir votre adresse mail en adressant un courriel à:

info@maisonlaiciteframeries.be

Nos bénévoles mettront tout en œuvre pour y répondre dans les meilleurs délais.

Merci encore de votre compréhension.

Le comité exécutif.



Vous êtes lecteur !

Devenez rédacteur !

Pratiquons ensemble le libre dire !

A vos plumes, apportez-nous vos idées, faites-nous partager vos expériences, vos découvertes, vos lectures, vos questionnements, vos regrets ou vos espérances.

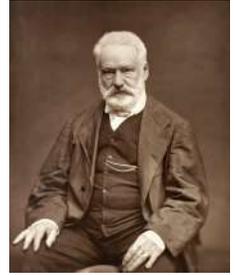
Et comme disait **Raymond Devos**:

«Vous savez, les idées sont dans l'air. Il suffit que quelqu'un en parle de trop près, pour que vous les attrapiez !»

Le comité exécutif.

*« Chaque enfant qu'on enseigne
est un homme qu'on gagne ».*

Victor Hugo, (1802-1885),
« Les quatre vents de l'esprit ».



*« La conscience est la lumière qui permet à
l'intelligence de distinguer le Bien du Mal . »*

Confucius, (-551 à -479),
philosophe chinois.





Maison de la Laïcité
de **Frameries**